

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CACIB

SAINT-ETIENNE

CACS

PARC DES EXPOSITIONS - **HALL B** - Bd J. Janin

Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2009

PARKING GRATUIT

EXPOSANTS

GPS : rue Adrien Sèches

Séance de confirmations
de 8 h 30 à 9 h 30 pour les chiens
non exposés (nombre limité)

Entrée des chiens : 8 h 15

**Pas de confirmation
au poteau**

2 clôtures des engagements :

→ **19 octobre 2009**

→ **28 octobre 2009**

(supplément 10 € par chien)

Engagements internet* :
cynoprint.com

Paieement sécurisé par carte bancaire

* Les engagements par Internet
sont majorés de 1 € par chien

Entrée des exposants 8 h 30 - Début des jugements : 9 h 30

Renseignements : 04 77 51 43 52 ou 04 71 65 87 06

04 78 84 07 22 (de 14 h à 18 h)

Meilleur jeune chaque jour

Meilleur adulte de l'exposition

CAGES A DISPOSITION POUR LES GRANDES RACES DE CHAQUE GROUPE

JURY PRESSENTI

SAMEDI 14 NOVEMBRE

1^{er} groupe

Berger Allemand, Berger Blanc SuisseM. MOTTET
Bergers BelgesM. THEVENON B.
Spéciale Berger des Shetland,
Bergers des Pyrénées, Catalan, ColleyM. THEBAULT
Spéciale Bearded Collie,
Berger Hollandais, Schapendoes, Chien Loup de SaarloosM. MARTIN Ph.
Berger Australien, KelpieM. LENEUF

Spéciale Bergers de l'Est et Italien,
(races du 1^{er} groupe seulement),
Bobtail, Welsh GorgiM. EYMAR-DAUPHIN
Bouvier des Flandres, des Ardennes, d'Australie,
Schipperke, Briards, Beauceron et autres races du groupeM. MANSENCAL
Berger Portugais et Berger de Majorque :
ces deux races seront jugées le dimanche

3^e groupe

Spéciale Terriers Divers, Silky Terrier, Bull TerrierM. JOUANCHICOT
Bull Terrier du StaffordshireM. THEVENON B.
Terriers d'Ecosse, YorkshireM. BARENNE
Jack Russel Terrier, Parson Russel TerrierM. LE MAGNAN
Staffordshire Américain, Fox Terrier et autres races du groupeM. ESCOFFIER

4^e groupe

Tous les Teckels (conf. M. Le Magnan)M. TABO (I)

6^e groupe

Dalmatien, Basset HoundMme BODSON
Chien de Saint Hubert et autres races du groupeM. LE MAGNAN

7^e groupe

Braques d'Auvergne, du Bourbonnais, Français,
Epagneuls Breton, FrançaisM. EYMAR-DAUPHIN
Braques Allemand, de Weimar, Drahthaar, Setters
et autres races du groupe (conf. M. Le Magnan)M. TABO (I)

8^e groupe

Golden, Labrador, Flat Coated et autres RetrieversM. PIGAL
Spéciale SpanielsMme JACQUIER-GRAVELEAU
Barbet, Chiens d'EauM. MARTIN Ph.

10^e groupe

Azawakh, SloughiM. LENEUF
Whippet (conf. M. Brassat-Lapeyrière)M. TABO (I)
Afghan, Saluki, Lévrier Ecossais, Irlandais,
P.L.I. et autres races du groupeM. BRASSAT-LAPEYRIERE

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

2^e groupe

Spéciale Bergers de l'Est
(Sarplaninac, Bergers du Karst, du Caucase, d'Asie Centrale),
Montagne et Mâtin des PyrénéesM. EYMAR-DAUPHIN
Spéciale Schnauzers, PinschersMme BODSON
Spéciale DobermanM. CALLÉJON
Spéciale Hovawart, Mastiff, Bullmastiff, Saint-BernardM. TOURON
Spéciale Terre-Neuve, LandseerM. ENGRAND
Spéciale Bouviers SuissesMme SEGONDS

Dogue du Tibet, Mâtin Napolitain
Spéciale Dogue de Bordeaux (conf. M. Le Magnan)M. NOVARESIO (I)
Spécial Terrier Noir de Russie, RottweilerM. JOUANCHICOT
Dogue Allemand, LéonbergM. SOULAT
BoxerMme HUFSCHMIDT (CH)
Cane Corso, Berger d'Anatolie, Dogue ArgentinM. THEVENON B.
Bulldog Anglais (conf. M. Soulat)M. TABO (I)
Shar PeïM. MANSENCAL

Spéciale Camila (1^{er} groupe : Bergers Portugais, de Majorque)

(2^e groupe : Fila, Dogues des Canaries, de Majorque,
Estrella, Mâtin Espagnol) et autres races du groupeM. LE MAGNAN

5^e groupe

Spéciale Malamute,
Siberian Husky, Akita Américain, Chow-Chow, Basenji, Chiens NusM. LENEUF
Spéciale Chiens Nordiques,
Eurasier, Podengo, Chien du Pharaon et autres races du groupeM. MEYER

9^e groupe

Spéciale King Charles
Spéciale Cavalier King Charles (mâles)Mme BOTTOUSSI-JOCQUEL
Spéciale Cavalier King Charles (femelles)M. SALLET
Boston Terrier, Bouledogue FrançaisMme THEVENON
Chihuahua, Carlin, Coton de TulearM. MANSENCAL
Caniches (conf. M. Mansencal)
Epagneuls Japonais, Pékinois,
Griffons Belges, Bruxellois (conf. Mme Bodson)M. TABO (I)
Bichons, Chiens Nus, Tibétains et autres races du groupeM. BARENNE



La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GENERAL DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES - A CONSERVER PAR L'EXPOSANT -

L'exposition se tiendra le samedi 14 et le dimanche 15 novembre au Parc des Expositions de Saint Etenne, Hall B, Plaine Achille.

ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 9 h 30 précises.

LOGEMENT – Des cages sont à disposition pour les grandes races de chaque groupe.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h. Les autorisations de sortie seront accordées entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 20 € Stands, buvette et restaurant sur le site.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traquer la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
 - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION – Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY – Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN – Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Autres classes :
CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CHIEN ACCOMPAGNANT - Chien LOF admis avec un chien inscrit, ne figure pas au catalogue et est logé dans la même cage que le chien inscrit.

ÉLEVAGE – (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle*, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle* (1).
PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle* (1).

MEUTE (uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants) – Pour six chiens minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Pour les Chiens Courants : 3 chiens minimum doivent être détenteurs du Brevet de Chasse (BCCC) ou le propriétaire doit être détenteur de meute de la Société de Vénérie.

Pour les Terriers et Teckels : le propriétaire doit justifier que trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – 19 octobre et 28 octobre (majoration de 10 euros par chien entre ces 2 dates). Sur internet, majoration de 1 euro par chien.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétaire.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS – Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classe Intermédiaire, Ouverte ou Travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

* Sont considérées comme classes individuelles les classes Ouverte, Travail, Intermédiaire, Jeune, Champion de beauté

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACIB – Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces classes est interdit. La classe de Jeunes ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
b) s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution de 80 euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

RECOMPENSES – les coupes et prix spéciaux non retirés à la clôture de l'exposition resteront acquis à la société.

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

Avis aux exposants de chiens classés en 2^e catégorie

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
- le port de la muselière dans les lieux publics,
- les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
- l'attestation d'assurance.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- 1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquies à caution et le versement des frais correspondants.
- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rapatriement de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parovirus et la toux de chenil.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION		
1^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
2^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Cane Corso	
	- Chien de Montagne de la Serra d'Estrela	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
3^e, 4^e groupes :		12 mois
5^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
6^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback	12 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
7^e groupe :		12 mois
8^e groupe :	- Retrievers	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
9^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois	10 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
10^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
	- Reste du groupe.....	15 mois

SAINT-ETIENNE - SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2009**Engagements à envoyer à Mme RIVIERE - "Chantegrive" - 42660 PLANFOY**

1 feuille par chien - photocopies acceptées - paiement à l'ordre de S.C.R.A.

Renseignement - Tél. 04 77 51 43 52 ou 04 71 65 87 06 - 04 78 84 07 22 (de 14 à 18 h)**Clôtures : 19 octobre et 28 octobre 2009 (supplément 10 € par chien)**
Engagements internet* : cynoprint.com (paiement sécurisé par carte bancaire)

* Les engagements par Internet sont majorés de 1 € par chien

ECRIEZ LISIBLEMENT : CE TEXTE SERA INSÉRÉ DANS LE CATALOGUE**NUMÉRO DE TATOUAGE ou PUCE OBLIGATOIRE :**

Race Variété Couleur

Poil (ras, long, dur) Poids Taille

Nom du chien

Sexe : MALE FEMELLE N° LOF Date de naissance

Nom du père (obligatoire ou n° de livre étranger)

Nom de la mère

Nom du producteur : M., Mme, Mlle

(propriétaire de la mère à la saillie)

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle Prénom

Adresse complète

Code postal Ville Tél.Demande la confirmation (gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute) OUI NON

Pour l'inscription en Couple, Paire, Lot et Classe d'élevage donner le nom du 2° et/ou du 3° chien

CHIEN INSCRIT EN CLASSE :Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran Hors concours Meute Couple Paire **JOINDRE OBLIGATOIREMENT A TOUT ENGAGEMENT**

- une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir votre carte d'exposant, qui vous servira de carte d'entrée,
 - une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour tous les chiens venant de l'étranger,
 - le règlement à l'ordre de S.C.R.A. : chèque bancaire, CCP
- Etrangers : mandat international exclusivement - Code BANK : AGRIFRPP845 - Code IBAN : FR76 1450 6033 4062 3507 9406 083
- les règlements par **mandat-cash** doivent être libellé à l'ordre de Mme RIVIERE-SCRA.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

N° carte adhérent SCRA	Non-membre SCRA	Membre SCRA
Pour le 1 ^{er} chien	39 €	35 €
Pour le 2 ^e chien*	35 €	31 €
Pour le 3 ^e chien*	28 €	24 €
Pour le 4 ^e chien*	25 €	21 €
A partir du 5 ^e chien* (chacun).....	20 €	
Lot et classes d'élevage, couple, paire	12 €	
Meute (pour 6 chiens courants en Meute donnant droit à 6 engagements individuels et appartenant au même propriétaire) ...	75 €	
Chiens supplémentaires de la meute (à partir du 7 ^e)	20 €	
Confirmation sans concours	32 €	
Puppy, Vétéran et chien Hors concours	20 €	
Chien accompagnant	10 €	
Carte accompagnateur	3 €	

Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans.

* Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société canine de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à le 2009

Signature du propriétaire :

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	Sommes adressées
Ouverte (plus de 15 mois)	
Travail (voir au verso)	
Jeune (de 9 à 18 mois)	
Intermédiaire (de 15 à 24 mois)	
Puppy (de 6 à 9 mois)	
Vétéran (plus de 8 ans)	
Champion de Beauté	
Hors concours	
Meute	
Couple (nom du 2° chien.....)	
Paire (nom du 2° chien.....)	
Lot et classe d'élevage (inscriptions sur place)	
Confirmation seule (voir au dos)	
Chien(s) accompagnant(s)*	x 10 €
Carte(s) accompagnateur(s)	x 3 €
TOTAL	€

* A remplir obligatoirement pour les chiens accompagnants :

N° tatouage..... N° LOF

L'inscription d'un chien donne droit à une entrée, une deuxième entrée est offerte à partir de 3 chiens inscrits.**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION**

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant le 2 novembre 2009

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE :

Date et lieu où le chien a obtenu soit :
- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie.

CHIENS COURANTS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

SPANIELS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

RETRIEVER :

Date et lieu où le chien a obtenu un TB

BARBETS :

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

TERRIERS :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

TECKELS :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

CHIENS NORDIQUES DE TRAINÉAU :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

LEVRIERS :

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la F.C.I.).

CLASSE CHAMPION *Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.*

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

RÉPONSE

.....
.....
.....

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE

**Tarif : 32 €
par chien**

Race Sexe

Tatouage français Numéro LOF (obligatoire) Né(e) le
ou n° de livre étranger

Nom du chien

Nom du père Nom de la mère

Nom du producteur

Nom du propriétaire Prénom

Adresse complète

Ville Code postal Tél.

CONFIRMATION SANS CONCOURS DE 8 h 30 à 9 h 30 le jour où la race est jugée.

CONFIRMATION : la composition du jury permettra d'assurer la confirmation de toutes les races de chiens engagés, mais attention, votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec **sa fiche d'identification** et son **certificat de naissance** de la Société Centrale Canine, ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli.

Feuillet à renvoyer pour la confirmation seule

à : Madame RIVIERE

Chantegrive 42660 PLANFOY

+ enveloppe timbrée à votre adresse

+ un chèque de 32 € à l'ordre de la S.C.R.A.


ROYAL CANIN